

### Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM)

#### CONTEXTE DE L'AAP

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) a des missions de recherche et de formation marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. Il vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Il interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie, entre autres, au Sud les pays en développement, prioritairement au sein de l'espace francophone, et du bassin méditerranéen. L'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

#### L'APPEL A PROJETS « FLASH » DE L'ISSPAM

L'actualité montre le besoin d'une certaine réactivité de la recherche en science de la santé publique pour apporter une réponse à certaines problématiques en santé publique. L'AAP « Flash » vise à permettre de soutenir des projets de recherche visant le développement d'une réponse rapide à une problématique en santé publique présentant une actualité significative. Les projets déposés devront remplir au moins deux critères parmi les suivants : interdisciplinarité, inter-équipes, innovation, attractivités, liens socio-économiques et culturels.

L'AAP « Flash » se déroule au « fil de l'eau » durant chaque année civile. Il dispose d'un budget total de 40 k€. Chaque projet retenu se verra accordé jusqu'à 10 k€ sur une période de 12 mois (consécutifs, borne maximale).

#### CRITERES D'ELIGIBILITE

##### Candidats :

Tout personnel (chercheur.se, enseignant.e.e chercheur.se., doctorant.e, post-doctorant.e) affilié à l'ISSPAM peut répondre à cet AAP.

##### Nature du projet :

Les projets proposés doivent impliquer au moins un partenaire mais peuvent impliquer plusieurs partenaires de l'ISSPAM ou hors ISSPAM. Le partenaire principal (voir le formulaire de candidature) sera le candidat et sera responsable de la gestion du budget alloué (au sein de l'ISSPAM) et doit nécessairement être affilié à l'ISSPAM.

##### Programme de recherche :

Le programme de recherche doit s'inscrire dans l'actualité des problématiques aiguës en santé publique et nécessiter la production d'une réponse rapide. Le projet peut impliquer différentes équipes de recherches, ou des partenaires hors ISSPAM, mais cela ne constitue pas une obligation.

##### Dépenses éligibles :

Un budget détaillé doit être joint à la proposition de projet. Les dépenses éligibles comprennent les frais de personnels, les équipements et les frais de fonctionnement.

**Co-financement :**

Des co-financements sont possibles dans la cadre de l’AAP « Flash ».

**CRITERES D’EVALUATION**

Les critères d’évaluation seront la faisabilité du programme (équipements, collaborations, personnel impliqué, etc...), la qualité scientifique du projet et le respect du cadre de l’AAP (actualité, possibilité d’une réponse rapide à la problématique traitée).

Un comité scientifique ad-hoc, composé des membres du Comité de Pilotage Recherche de l’ISSPAM, de la directrice du copil Formation, du directeur de l’ISSPAM, évaluera et sélectionnera les projets. Les évaluations seront envoyées par courrier électronique aux candidats.

**CALENDRIER ET ENGAGEMENT****Soumission :**

Par nature les projets Flash s’inscrivent dans l’actualité. De fait les projets Flash pourront être **déposés au « fil de l’eau »** au cours de l’année sans attendre une date particulière. Les candidat.e.s doivent utiliser le formulaire de projet fourni par l’ISSPAM. Les projets doivent être envoyés par voie électronique sur l’adresse [isspam-contact@univ-amu.fr](mailto:isspam-contact@univ-amu.fr). Cet appel est ouvert à partir du début du mois de **février 2021**.

**Conditions d’engagement :**

Il est obligatoire de mentionner le soutien financier du programme A\*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « Ce travail a bénéficié d’une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d’Avenir, Initiative d’Excellence d’Aix-Marseille Université - A\*Midex" AMX-20-IET-014. Il a été soutenu par une subvention de l’Institut des Sciences de la Santé Publique d’Aix-Marseille (#ISSPAM-21-FLASH-00x). // *The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A\*Midex, a French “Investissements d’Avenir programme” AMX-20-IET-014. It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences (#ISSPAM-21-FLASH-00x)* ».